

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE DES CIMES
tenue le mardi 29 mars 2022, à 18 heures 30,
en vidéoconférence Teams**

- Présences :** M^{mes} Stéphanie Beaupré, représentante du soutien
Mylène Bouchard, parent
Bianca Bousquet, parent
Isabelle Crête, enseignante
Nadine Gauthier, directrice
Carolyne Jolin, représentante du Service de garde
Mélanie Larouche, enseignante
Amélie Lizotte, parent
Annick Moreau, parent
- MM. Richard Blondeau, parent
Komi Vinyo Moti, parent
- Absence :** M. Marc Fortin, enseignant

Madame Josée Riverin agit à titre de secrétaire.

4.1 ACCUEIL ET MOT DE BIENVENUE

Monsieur Richard Blondeau souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare la séance ouverte.

4.2 VÉRIFICATION DU QUORUM

Le président constate que le quorum requis par la loi est atteint.

4.3 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CE21-22-18 IL EST PROPOSÉ par madame Amélie Lizotte que l'ordre du jour suivant soit adopté, tel que rédigé :

- 4.1 Accueil et mot de bienvenue
- 4.2 Vérification du quorum
- 4.3 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 4.4 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 janvier 2022
- 4.5 Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 26 janvier 2022
- 4.6 Questions du public

Adoptions / Approbations

- 4.7 Mesures protégées
- 4.8 Sortie au Salon du livre (3^e cycle)
- 4.9 Sortie collective au cinéma prévue en décembre reportée au 13 mai

Suivi de dossiers

- 4.10 Suivi budget mi-année
- 4.11 Résultats au 1^{er} bulletin
- 4.12 Suivi projet éducatif

Informations

- 4.13 De la présidence
- 4.14 Du représentant au Comité de parents du CSSDPS
- 4.15 Du représentant de la communauté
- 4.16 Du Service de garde
- 4.17 De la direction
- 4.18 Questions et commentaires des membres du Conseil d'établissement
- 4.19 Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité

4.4 LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 26 JANVIER 2022

CE21-22-19 CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance ordinaire du 26 janvier 2022 est parvenu aux membres au moins deux jours avant la tenue de la séance;

IL EST PROPOSÉ par madame Annick Moreau que le procès-verbal soit adopté, tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

4.5 SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 26 JANVIER 2022

Aucun suivi à faire.

4.6 QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun public.

ADOPTIONS / APPROBATIONS

4.7 MESURES PROTÉGÉES

Madame Nadine Gauthier présente ce dossier en décrivant plus spécifiquement les activités et ressources mises en place, le tout dans le but d'attester du transfert des sommes relatives aux mesures dédiées et protégées pour les établissements. Elle répond ensuite aux interrogations des membres.

CE21-22-20 CONSIDÉRANT que l'article 473.1 de la *Loi sur l'instruction publique* (chapitre I-13.3) stipule que le ministre peut prescrire que certaines mesures budgétaires soient destinées à un transfert vers le budget des établissements d'enseignement;

CONSIDÉRANT que la liste de ces mesures se trouve à l'annexe 3 des *Règles budgétaires amendées de fonctionnement des centres de services scolaires et des commissions scolaires* pour les années 2021-2022 à 2023-2024;

CONSIDÉRANT que l'annexe 3 des *Règles budgétaires amendées de fonctionnement des centres de services scolaires et des commissions scolaires* prescrit que les conseils d'établissements doivent adopter une résolution confirmant que les sommes des mesures dédiées et protégées ont bien été allouées aux établissements concernés;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Richard Blondeau que le Conseil d'établissement de l'école des Cimes confirme que les ressources financières allouées par le Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries, tel que détaillé dans le document joint à la présente résolution, ont été transférées à l'établissement et que leur déploiement est prévu dans le cadre du budget de l'établissement.

Le Conseil d'établissement confirme également qu'il est informé qu'une utilisation de ces allocations à des fins non prévues pourrait faire l'objet d'une récupération de la part du Ministère.

Adoptée à l'unanimité

4.8 SORTIE AU SALON DU LIVRE (3^e CYCLE)

Avec l'allocation d'environ 30 \$ par élève octroyée par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), les élèves des classes de 5^e et de 6^e année iront au Salon du livre le 7 avril prochain, en avant-midi.

CE21-22-21

CONSIDÉRANT que l'article 87 de la *Loi sur l'instruction publique* stipule que le Conseil d'établissement doit approuver la mise en œuvre proposée par le directeur de l'école des activités éducatives qui nécessitent un changement aux heures d'entrée et de sortie quotidienne des élèves ou un déplacement de ceux-ci à l'extérieur des locaux de l'école;

CONSIDÉRANT que l'article 89 de la *Loi sur l'instruction publique* stipule que la programmation des activités et sorties éducatives doit être élaborée avec la participation des membres du personnel de l'école;

IL EST PROPOSÉ par madame Carolyn Jolin que la sortie au Salon du livre pour les élèves du 3^e cycle soit approuvée, telle que présentée par la direction.

Adoptée à l'unanimité

4.9 SORTIE COLLECTIVE AU CINÉMA PRÉVUE EN DÉCEMBRE REPORTÉE AU 13 MAI

Lors de la séance du 26 octobre dernier, la seule grande activité collective ayant été approuvée était la sortie au *Cinéplex Odéon* qui devait se tenir le 21 décembre et pour laquelle les parents ont déjà défrayé les coûts. Comme les écoles ont finalement été fermées par la Santé publique à cette date, la directrice mentionne que l'équipe-école a décidé de reporter cette sortie au vendredi 13 mai, mais sans horaire allégé. Il est d'ailleurs à noter que le 13 mai était prévu, au calendrier scolaire, comme une journée pédagogique pour fermeture en cas de force majeure, mais qu'il devient une journée normale de classe suite à la tempête vécue en janvier.

CE21-22-22

CONSIDÉRANT que l'article 87 de la *Loi sur l'instruction publique* stipule que le Conseil d'établissement doit approuver la mise en œuvre proposée par le directeur de l'école des

activités éducatives qui nécessitent un changement aux heures d'entrée et de sortie quotidienne des élèves ou un déplacement de ceux-ci à l'extérieur des locaux de l'école;
CONSIDÉRANT que l'article 89 de la *Loi sur l'instruction publique* stipule que la programmation des activités et sorties éducatives doit être élaborée avec la participation des membres du personnel de l'école;

IL EST PROPOSÉ par madame Bianca Bousquet que la sortie collective au *Cinéplex Odéon* le 13 mai 2022 soit approuvée, telle que présentée par la direction.

Adoptée à l'unanimité

SUIVI DE DOSSIERS

4.10 SUIVI BUDGET MI-ANNÉE

Suite à l'analyse du budget de l'école, la directrice précise qu'il correspond aux prévisions du mois d'août, malgré l'augmentation des coûts de déneigement. Le surplus budgétaire initialement prévu devrait même être plus élevé que celui anticipé.

Toutes les dépenses effectuées suite aux situations occasionnées par la COVID-19 en 2020-2021 ont entièrement été remboursées. Le MEES en a remboursé une partie et M. Eddy Vallières, directeur du Centre de formation en transport de Charlesbourg, a généreusement légué ses profits afin de combler les pertes de toutes les écoles du CSSDPS.

4.11 RÉSULTATS AU 1^{er} BULLETIN

Madame Nadine Gauthier présente les résultats des élèves suite à l'émission du premier bulletin. Un bloc supplémentaire de soutien en orthopédagogie a été octroyé afin de mettre un accent particulier sur les élèves plus en difficulté (orange et rouge); ceux-ci sont souvent en 3^e année, car la transition entre le 1^{er} et le 2^e cycle est plus difficile.

Elle précise également que les enseignants auront jusqu'au 20 avril prochain pour contacter les parents afin de faire un suivi avec eux sur le parcours scolaire de leur enfant. En fait, ce contact servira de 2^e communication, car le document actuel ne correspond pas au barème d'évaluation de l'école et le document mis à jour n'est pas encore disponible.

Comme le prochain bulletin sera émis en juin, il est entendu que la présentation des résultats finaux se fera lors de la première séance du Conseil d'établissement 2022-2023.

4.12 SUIVI PROJET ÉDUCATIF

La directrice de l'école rappelle que le projet éducatif de l'école doit être mis à jour l'an prochain et qu'un comité de pilotage sera formé pour superviser le tout. À cet effet, des sondages seront élaborés afin de consulter les parents, les élèves, les membres du personnel et la communauté. Des suivis concernant ce projet d'envergure seront effectués lors des séances du Conseil d'établissement.

Naturellement, le tout sera arrimé au PVER (Plan d'engagement vers la réussite) du Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries qui devra également être mis à jour.

Suite au questionnement de madame Annick Moreau, elle entretient les membres sur l'actuel projet informatique des classes de 5^e année. Il est d'ailleurs entendu que les enseignantes concernées seront invitées à venir partager leur expérience lors de l'une des dernières séances du Conseil d'établissement.

INFORMATIONS

Madame Stéphanie Beaupré devant retourner à une formation du Conseil d'administration du CSSDPS, il est décidé de traiter immédiatement le point du service de garde afin de la libérer rapidement.

4.16 DU SERVICE DE GARDE

Madame Stéphanie Beaupré, responsable du Service de garde, transmet les informations suivantes :

- ✓ Le Cadre de fonctionnement du Service de garde pour 2022-2023 sera adopté lors de la prochaine séance (bien vouloir conserver la copie papier du document pour cette rencontre);
- ✓ Les inscriptions avancent bien, avec environ une cinquantaine d'élèves de plus que cette année, ce qui permettra d'ajouter des postes d'éducatrices.

Retour à l'ordre du jour établi.

4.13 DE LA PRÉSIDENTE

Monsieur Richard Blondeau, président, n'a pas d'information supplémentaire à transmettre.

4.14 DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE PARENTS DU CSSDPS

Monsieur Richard Blondeau, représentant au Comité de parents du CSSDPS, résume les points traités lors des rencontres tenues les 16 février et 16 mars 2022. La prochaine séance se tiendra le 13 avril 2022.

4.15 DU REPRÉSENTANT DE LA COMMUNAUTÉ

Monsieur Mathieu Lussier-Lévesque, animateur à la *Maison des jeunes*, étant absent, ce point est reporté à une rencontre ultérieure.

4.17 DE LA DIRECTION

Madame Nadine Gauthier n'a pas d'autre information à transmettre et précise que, malgré les assouplissements apportés aux mesures sanitaires, les prochaines séances se tiendront quand même en vidéoconférence afin de demeurer prudents.

4.18 QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Aucune autre question ou commentaire.

4.19 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, la rencontre se termine à 19 h 50.

Le président,

La secrétaire,

Richard Blondeau

Josée Riverin